RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Nouvelle-Calédonte Prouince Sud

### Extrait du registre des délibérations

# L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice: 23 Date de la convocation : 27 juin 2023

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD 2 0 JUIL: 2023

Contrôle de légalité

Présents: M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

### Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration à Mme Valentine TOFILI Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

#### Absents:

M. Jérôme SIRET **Mme Sonia MAHOSSEM** 

#### ADOPTION:

- **CONTRE:**
- ABSTENTION:
- **POUR: 21**

#### Délibération nº 42/2023

Objet : Attribution d'une subvention à la SARL Studio4X4 au titre de la participation à l'émission Uma Kitchen

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi nº 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- Vu la loi organique nº 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la demande de subvention formulée le 17 mai 2023 par monsieur Cédric JEAN-BAPTISTE, co-gérant et réalisateur au sein de la SARL Studio4X4, pour un soutien financier à l'émission Uma Kitchen se déroulant sur la commune de Boulouparis (village et Bouraké),

#### Exposé des motifs :

Considérant l'intérêt pour la commune de Boulouparis de participer à toute action de promotion économique, touristique et de mise en valeur de son territoire au travers de différents supports médiatiques,

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,



République Française Nouvelle-Colédonie Province Sud

#### **DECIDE:**

#### Article 1:

D'approuver le versement d'une subvention de cinquante mille (50 000) francs CFP à la SARL Studio4X4 dans le cadre de sa contribution à la réalisation de l'émission Uma Kitchen sur la commune de Boulouparis.

#### Article 2:

La dépense est imputable au budget communal de l'exercice 2023 - chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

### Article 3:

La SARL Studio4X4 devra fournir à la mairie de Boulouparis <u>au plus tard le 30 juin 2024</u> les documents détaillés justifiant de l'utilisation de la somme perçue (bilan financier, bilan moral notamment). A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera susceptible d'être émis à son encontre pour restitution des

sommes indûment perçues.

## Article 4:

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

*			
Le maire	ler adjoint	2ème adjointe	4 <sup>ème</sup> adjointe
Pascal VI TORI	Karlheinz CREUGNET	Valérie TRAHAN	Valentine TOFILI
WZ	Lugudar		11
Sème adjoint	<sup>6ème</sup> adjointe	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Henri POIROI	Josiafia LECHANTEUR	Fabienne SANTACROCE	Yannick ROLLAND
tal,		A publication of the state of t	Told n
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Brigitte CLARISSE	David CARNICELLI	Marielle AUVRAY	Jean-Michel LAVAL
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Odette GEORGET	Jacques CHETAH	Carine THEVEDIN	Richard OLLIVIER
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseillère municipale
Aude LEGRAS	Herve KIKI	Jérôme SIRET	Sandrine LODS
len	- The second of		Llods



Répustique Française
Nouvelle-Calècionte
Province Sud

Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal		
Philippe LEMAITRE	Sonia MAHOSSEM	Roger THEVEDIN		
		The state of the s		
Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/				
Le maire	·			
Pascal VITTORI				

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

2 0 JUIL. 2023

Contrôle de légalité